

N° 2024-016

## OBJET :

PPT du Roc d'Enfer – Demande de  
subvention pour l'animation 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse ;  
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

## Résultat du vote :

votants : .....22  
pour : .....22  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président rappelle que la CCHC est la structure porteuse du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer désignée par convention avec la région AURA pour la période du 4 novembre 2019 au 18 septembre 2024. Elle est chargée à ce titre de son animation. Pour l'année 2024, les frais d'animation sont composés exclusivement du salaire de l'animatrice PPT pour un montant estimé à 5 513,76 €.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

- à l'unanimité,
- **accepte** le plan de financement suivant :
 

▫ montant total du projet	5 513,76 €
▫ Région Auvergne Rhône-Alpes (80%)	4 411,00 €
▫ autofinancement	1 102,76 €
- **sollicite** auprès du Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes une aide d'un montant de 4 411 euros,
- **charge** Monsieur le Président ou son représentant des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Jean-Claude MORAND

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD



